028-200040277-20221212-2022-325-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022 Notification : 22/12/2022



Agglo du Pays de Dreux 4 rue de Châteaudun – BP 20159 28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00 www.dreux-agglomeration.fr

# **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022**

SERVICES A LA POPULATION EQUIPEMENTS SPORTIFS

Tarification de la mise à disposition des équipements sportifs aux collèges et lycées pour l'année scolaire 2022-2023

Rapporteur : Damien STEPHO

N°2022-325

Nombre de membres en exercice	123	
Nombre de présents		
Nombre de pouvoirs	10	
Votants	76	
Secrétaire de séance : Stéphan DEBACKER		

L'an 2022, le 12 décembre, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 6 décembre, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

## <u>Étaient présent(e)s :</u>

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT); M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE); M. Jean-Marie ORTET (AUNAY-SOUS-CRECY); M. Laurent DUSARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE); Mme Christine FEUILLEUSE (BOISSY-EN-DROUAIS); M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT); M. Loïc BARBIER (BREZOLLES); M. Pierre SANIER (BU) Mme Dominique DEVOS (CHARPONT); M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT); M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS); Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY); M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE); M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES); M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX); Mme Lydie GUERIN (DREUX); M. Pascal ROSSION (DREUX) M. Mounir CHAKKAR (DREUX); M. Jean-Michel POISSON (DREUX); Mme Josette PHILIPPE (DREUX); Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX); M. Maxime DAVID (DREUX) Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES); M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN); M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE); Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE); M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES); M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS); M. Jean BARTIER (GARNAY); M. Michel MALHAPPE (GILLES); Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE); Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE); M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS);; Mme RACHEL SAPIN (LA MANCELIERE); . Mme Véronique BOYERE (LE BOULLAY-MIVOYE); M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY); M. Marc AVENARD (LURAY); M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS); M. Jérôme DEPONDT (Marchezais); Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE); M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS); M. Denis CHERON (MONTREUIL); M. Yannick PAINLEVE (ORMOY); Mme

028-200040277-20221212-2022-325-DE

Accusé certifié exécutoire

Clémentine FISSON (OUERRE); M. Pascal LEPETIT (OULINS); M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE); Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES); M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GAD (PRUDEMANCHE)); Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES); M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GAD (PRUDEMANCHE)); M. Dominique BAPTISTE (SAINT-ANGE-ET-TORCAY); Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) M. Dominique BAPTISTE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS); M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS); M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS); M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE); M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE); M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE); M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE); M. Thomas LANGE (SERAZEREUX); Mme Christelle MINARD (TREMBLAY LES VILLAGES); M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET); M. Damien STEPHO (VERNOUILLET); Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET); Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET); Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET); Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS); M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE)

## Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Mme Aliette LEBIHAN (ANET); M. Olivier MARLEIX (ANET); Mme Véronique DETOC (ARDELLES); Mme Dagmar BERNIT (BEROU-LA-MULOTIERE); M. Patrice LEROMAIN (BROUE); Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS); M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE); Mme Chantal DESEYNE (DREUX); M. Arnaud DAUTREY (DREUX); Mme Caroline VABRE (DREUX);; M. Talal ABDELKADER (DREUX); Mme Mariam CISSE (DREUX); M. Sebastien LEROUX (DREUX); Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX); M. Nelson FONSECA (DREUX); Mme Valérie VERDIER (DREUX); M. Valentino GAMBUTO (DREUX); Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX); Mme Carine GENTIL (DREUX); M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE); M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS); M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE); M. Arnaud CALLAREC (YVRY LA BATAILLE); M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) M. Laurent TREMBLAY (LAONS); Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES); M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS); M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS); M. Thierry LAINE (LOUYE); Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX); M. Benoit LUCAS (REVERCOURT); M. Denis COCHELIN (SAINT-GEORGES-MOTEL); M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY); M. Christian ALBERT (SAULNIERES); M. Patrick GOURDES (SAUSSAY); M. Thomas BAUBION (SERVILLE); M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL); M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES); M. Christian BERTHELIER (TREON); M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET); Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET); Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET)

#### Pouvoirs:

Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) donne pouvoir à M. LAMOUR (CRUCEY VILLAGES); M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) donne pouvoir à M. MALHAPPE (GILLES); Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) donne pouvoir à Mme MINARD (TREMBLAY LES VILLAGES); M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) donne pouvoir à Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS); Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS); Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) donne pouvoir à M. RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE); M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET); M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET); Mme PIERRON (Boullay les deux églises) donne pouvoir à M. BLANCHARD (ST SAUVEUR MARVILLE); M. Francis PECQUENARD (La Chaussée d'Ivry) donne pouvoir à M. DEPONDT (Marchezais)

Accusé certifié exécutoire

### Il a été exposé que,

Réception par le préfet : 22/12/2022 Notification : 22/12/2022

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux assure la gestion de deux gymnases (Châteauneuf-en-Thymerais et Brezolles), de l'aérodrome de Dreux-Vernouillet, de la piscine intercommunale de Vernouillet et du centre aquatique « AgglOcéane ».

Le centre aquatique « AgglOcéane » étant géré en régie, il convient d'établir la tarification pour la mise à disposition de lignes d'eau avec surveillance auprès des collèges utilisateurs.

De plus, les conventions de mise à disposition des installations sportives de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux sont actualisées chaque année en fonction des tarifs votés par le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir.

Le Conseil départemental ayant révisé les taux horaires maximum pour l'année 2023 par délibération du 3 octobre 2022, il convient par conséquent de fixer les nouveaux tarifs de mise à disposition des équipements sportifs pour les collèges.

Ainsi, la tarification horaire proposée pour l'année scolaire en cours, serait la suivante

# Nouveaux tarifs 2022/2023

Collèges		
	Septembre à décembre 2022 (inchangé)	Année 2023
Gymnase	15,08 €	15,95 €
Dojo	4,11 €	4,35 €
Ligne d'eau Piscine	29,32 €	31,02 €

En l'absence de nouvelle délibération du Conseil régional, les tarifs applicables aux lycées sont inchangés.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10

**VU** la délibération du Conseil départemental d'Eure-et-Loir du 3 octobre 2022 fixant les taux horaires maximum par typologie d'équipements sportifs

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés

**ARTICLE 1 : FIXE** les tarifs relatifs à la mise à disposition des équipements sportifs auprès des collèges aux montants indiqués ci-dessus ;

<u>ARTICLE 2</u>: AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en place de cette tarification.

028-200040277-20221212-2022-325-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022 Notification : 22/12/2022

# Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 22/12/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice

administrative.

POUR EXTRAIT CONFORME Dreux, le 21/12/2022

Gérard SOURISSEAU Président **Stéphan DEBACKER Secrétaire de séance**